

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A :
Objet : Demande d'accès à l'information n° 200788065 - Courriel réponse
Date : 8 mars 2022 14:06:00
Pièces jointes : [A- Art. 23 et 24 2020.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès verbale, reçue le 22 février, concernant un site sur les lots P-138 et P-141 de la Par de Saint-Clément à Beauharnois (lot 3 863 015).

Les documents visés par votre demande sont accessibles en cliquant sur le lien suivant :

https://environnementqc.sharepoint.com/:f:/s/Accessinformation-DR/Egy6NAe6dvtLrk3Ghw71ho4B46TkNyNI6QpTs6gKHmMo_Q?e=X33h7a.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acc@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques

201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607

Télécopieur 450) 928-7755

www.environnement.gouv.qc.ca



RAPPORT DE VISITE

ENDROIT : Beauportois
 DATE : Le 8 mai 1991 (Mardi)
 OBJET : Nuisance : Re, accumulation de rebuts de démolition
 NO. DOSSIER : G 7330-C6-01-0056 700
 PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : Aucune
 ACCOMPAGNÉ(S) DE : NIL
 PHOTOGRAPHIES :
 PROPRIÉTAIRE ET/OU EXPLOITANT : Articles 53-54 de la L.A.D. (373-6133 ou 391-6459)
 LOCALISATION : Lots numéro P-138 et P-141
 Intersection Route 236 Ouest et Boul. Cadieux
 Cadastre officiel de la Paroisse St-Clément, Beauportois.

"Le présent rapport est fait à la suite de démarches qui ont pour but de prévenir, de détecter et/ou réprimer les infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement, art. 54 et 55 ~~et au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, Q-2, r.8~~ ~~et au Règlement sur les déchets solides, Q-2, r.14, article 134.~~

Le signataire du présent rapport est un fonctionnaire dûment autorisé à exercer les pouvoirs prévus aux articles 119, 120 et 121 de la Loi sur la qualité de l'environnement."

- Il a été constaté qu'un tracteur à chenilles effectuait du remblayage des rebuts de démolition sur les lots ci-haut mentionnés.
 Véhicule: Tr. Inmatriculation: Articles 53-54 de la L.A.D.

Heure: 17:00 h.

Mario Desjardins
 Inspecteur



RAPPORT DE VISITE

ENDROIT : Beauharnois
 DATE : Le 9 mai 1991 (jeudi)
 OBJET : Nuisance: Re. : accumulation de déchets solides
 NO. DOSSIER : G7330-C6-01-0056700
 PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : Aucune
 ACCOMPAGNÉ(S) DE : NIL
 PHOTOGRAPHIES : NIL
 PROPRIÉTAIRE ET/OU EXPLOITANT : Articles 53-54 de la L.A. **Articles 53-54 de la L.A.D.**
 LOCALISATION : Lots numéros P-138 et P-141
 Intersection Route 236 Ouest et Boul. Cadieux
 Cadastre Officiel de la Brosses St-Clement,
 Beauharnois

"Le présent rapport est fait à la suite de démarches qui ont pour but de prévenir, de détecter et/ou réprimer les infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement, art. 54 et 55 et au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, Q-2, r.8 sur les Déchets solides Q-2 r. 14.

Le signataire du présent rapport est un fonctionnaire dûment autorisé à exercer les pouvoirs prévus aux articles 119, 120 et 121 de la Loi sur la qualité de l'environnement."

J'ai constaté qu'à ce jour, le tracteur à chenille ayant servi au rebloilage des rebords est encore sur place.

Mario De Bonville
Inspecteur



RAPPORT DE VISITE

ENDROIT : Beauharnois
 DATE : 10 mai 1990/1991
 OBJET : Nuisance causées par
 NO. DOSSIER : G1330-C6-014 0056700
 PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : Aucune
 ACCOMPAGNÉ(S) DE : NIL
 PHOTOGRAPHIES : Oui doit en annexer ce rapport. Articles 53-54 de la L.A.D.
 PROPRIÉTAIRE ET/OU EXPLOITANT : Articles 53-54 de la L.A.D. (Articles 53-54 de la L.A.D. ou: Articles 53-5)
 LOCALISATION : Terrain vacant; lot numéro P-138 et P-141
 Intersection Route 236 Ouest et Boulevard Cadieux
 Beauharnois (Cadastré officiel de la Province de St. Clément)

"Le présent rapport est fait à la suite de démarches qui ont pour but de prévenir, de détecter et/ou réprimer les infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement, art. 54 et 55 et au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, Q-2, r.8 et au Règlement sur les Déchets solides; Q-2, r.14. art.134

Le signataire du présent rapport est un fonctionnaire dûment autorisé à exercer les pouvoirs prévus aux articles 119, 120 et 121 de la Loi sur la qualité de l'environnement."

- J'ai constaté qu'à l'endroit ci-haut mentionné, il y avait accumulation de rebuts et matériaux tels que: sacs, briques, pierres, bois, contenants de métal, verre, morceaux d'asphalte
- Cet entreposage est effectué sur une dimension d'environ 100 mètres x 75 mètres. (Voir les photos jointes à ce rapport: 1A - 19A; 88590E; 466915; 33856)
- Il y a eu plainte de la municipalité de Beauharnois à cet effet.

Mario De Bonville
Inspecteur



Série A

Photo #: 1 A 9/05/10 Date:

Ident.: lots P-138 et
P-141. Intersection
rue Cadieux et Route de
Beaufort.

Note: Rebut de
démolition et terre
de remplissage.



Photo #: 2 A 9/05/10 Date:

Ident.: Même

Note: Rebut de dé-
molition (Briques
et blocs de béton).



Photo #: 3 A 9/05/10 Date:

Ident.: Même

Note: Rebut de dé-
molition et terre
de remplissage.





Série A (Suite)

Photo #: 4 A Date: 9/05/10

Ident.: Lots # P-138 et P-141.

Intersection Boulevard
Cadieux et route 236 Ouest
Beauharnois

Note: Terres de
remplissage.



Photo #: 5 A Date: 9/05/10

Ident.: Même

Note: Rebut de démolition
divers (bois,
briques, blocs de
béton) et terre
de remplissage.



Photo #: 6 A Date: 9/05/10

Ident.: Même

Note: Rebut de démolition
(Carton, briques,
asphalte, béton etc.)
et terre de remplissage.



Photographe: Mario Du Bonville, inspecteur.



Série A (suite)

Photo #: 7A 9/05/10 Date:
Ident.: Lots # P-138 et P-141
Intersection Boulevard
Cardineux et route 236 Ouest
Boisbrousseau.
Note: Rebutis de démolition
(Carton, briques, bois,
béton etc.) et
terre de remplissage



Photo #: 8A 9/05/10 Date:
Ident.: Même
Note: Débris de démo-
lition (Briques,
béton, plastique)
et terre de
remplissage



Photo #: 9A 9/05/10 Date:
Ident.: Même
Note: Débris de démo-
lition (Béton, carton)
et terre de remplissage





Série A (suite)

Photo #: 10A 9/05/10 Date:

Ident.: Lots # P-138 et P-141

Intersection Boulevard
Cadiou et route 236 Ouest
Beauharnois.

Note: Débris de démolition
divers (Carton,
bois, briques, béton)
et terres de remplis-
sage.



Photo #: 11A 9/05/10 Date:

Ident.: Même

Note: Rebut de démolition
(Béton, bois) et
terre de remplissage.



Photo #: 12A 9/05/10 Date:

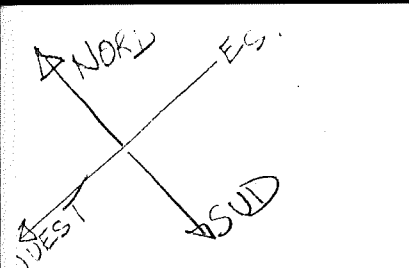
Ident.: Même

Note: Rebut de dé-
molition (béton,
briques, morceaux
d'asphalte) et
terre de remplissage.



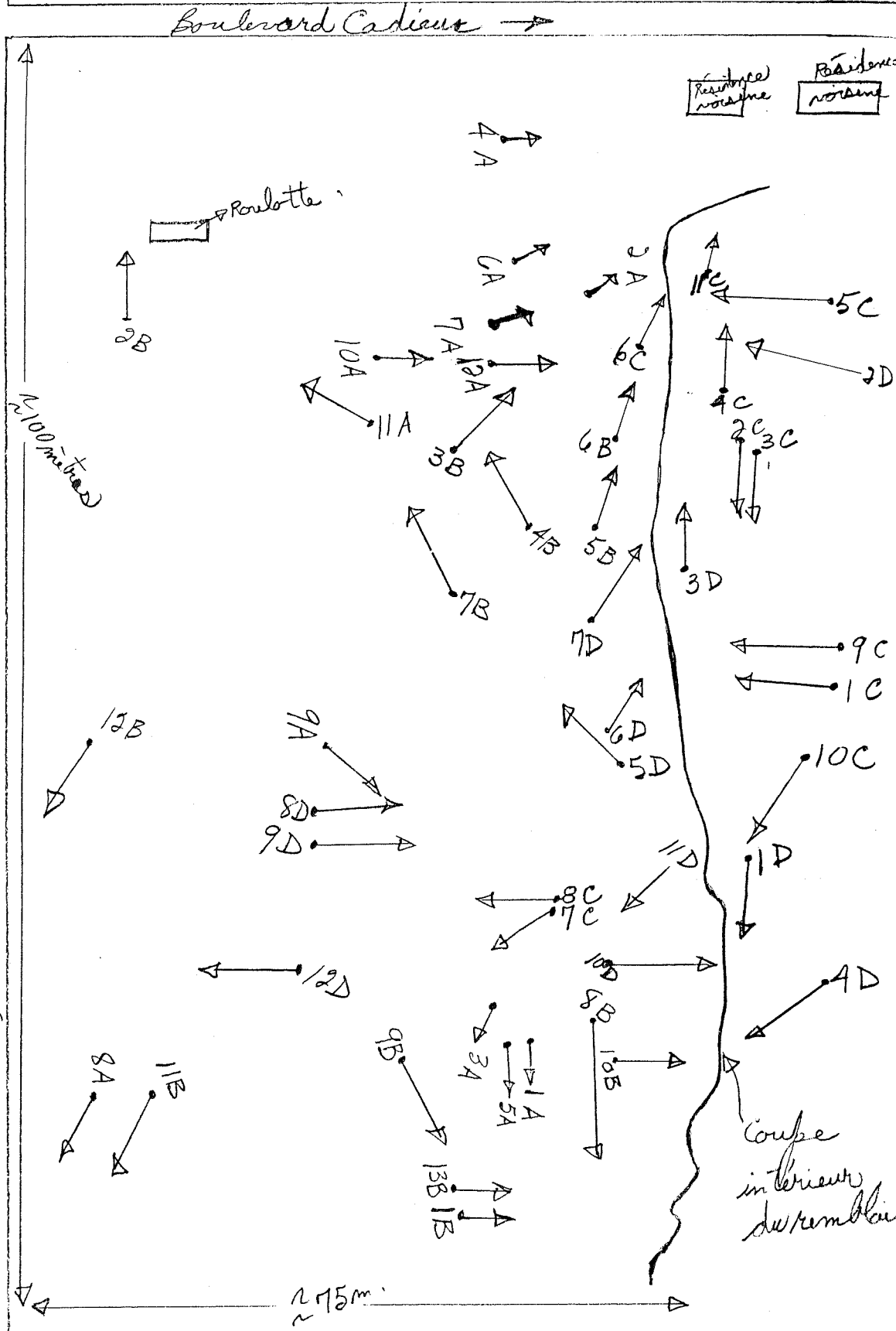
Photographe(s):

Photographe: Mario DeBonville, inspecteur.

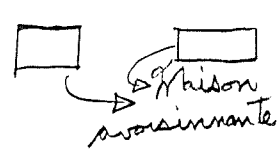


Residence avoisinante
 ← BOULEVARD CADIEUX

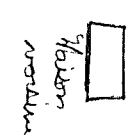
← RUE



← RUE



← RUE



N.B.: Site d'antropologie
 légal de la ville
 de Saint-Louis:
 Articles 53-54 de la L.A.D.
 501 P-138 et P-41
 Intersection Boule-
 vard Cadieux et
 Route 336 Ouest
 Beauport.

N.B.: Numérotation des chemins
 des photos topographiques
 prises par les militaires
 Marie-Dolores
 1991/09/23 inf. fait



RAPPORT DE VISITE

ENDROIT :

Beauharnois

DATE :

Le 16 mai 1991

OBJET :

Nuisance causée par l'accumulation de rebuts de démolition.

NO. DOSSIER :

G7330-C6-01-0056700

PERSONNE(S)
RENCONTRÉE(S) :

Articles 53-54 de la L.A.D.

ACCOMPAGNÉ(S) DE :

M. Jean Beauharnois, urbanisme.

PHOTOGRAPHIES :

Oui, voir en annexe à ce rapport.

Articles 53-54 de la L.A.D.

PROPRIÉTAIRE ET/OU
EXPLOITANT :

Articles 53-54 de la L.A.D.

LOCALISATION :

Terrain vacant; Tot numéros P-138 et P-141
Intersection Route 236 Ouest et Boulevard Castillon
(Cadastré officiel de la Paroisse de St-Clement
de Beauharnois)

"Le présent rapport est fait à la suite de démarches qui ont pour but de prévenir, de détecter et/ou réprimer les infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement, art. 54 et 55 et au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, Q 2, r. 8 et au Règlement sur les déchets solides, Q 2, r. 14, art. 134.

Le signataire du présent rapport est un fonctionnaire dûment autorisé à exercer les pouvoirs prévus aux articles 119, 120 et 121 de la Loi sur la qualité de l'environnement."

Articles 53-54 de la L.A.D.

- J'ai rencontré le propriétaire afin de faire état de la situation.
- J'ai constaté qu'il y avait accumulation de rebuts et matériaux tels que briques, briques, bois, conteneurs de métal, bardeaux, asphalte, blocs de béton (voir photos 1B et 2B, 88570E, 496921 / 1B-213B).
- Nous avons eu plainte (jointe au dossier) de la municipalité de Beauharnois à cet effet.

Articles 53-54 de la L.A.D.

- Selon il n'y a eu entreposage par des passants et contracteurs de la région.

Articles 53-54 de la L.A.D.

- J'ai constaté que, au moment de la visite, il y avait certains rebuts de démolition mélangés à la terre de remplissage.

Je recommande d'effectuer un suivi suite à l'avis de correction
Mario Desjardins
Inspecteur



Série B

Photo #: 1B 9/05/16 Date:

Ident.: Lots #P-138 et P-141. Intersection

Boulevard Cadieux et route 236 Ouest, Beauharnois.

Note: Rebut de démolition (Carton, béton, morceaux d'asphalte etc...) et terre de remplissage.



Photo #: 2B 9/05/16 Date:

Ident.: Mêmes

Note: Rebut de démolition (briques, béton) et terres de remblais.



Photo #: 3B 9/05/16 Date:

Ident.: Mêmes.

Note: Débris de démolition (béton, asphalte) et terre de remplissage.



Photographie(s):

Photographe: Mario Del Bonville; Inspecteur.



Série B (suite)

Photo #: 4B 9/05/16 Date:
Ident.: Même
Note: Rebutis de démolition
(béton, asphalte)
et terre de remplis-
sage.



Photo #: 5B 9/05/16 Date:
Ident.: Même
Note: Rebutis de dé-
molition (béton et
morceaux d'asphalte)
et terre de
remplissage.



Photo #: 6B 9/05/16 Date:
Ident.: Même
Note: Rebutis de démo-
lition (béton et
asphalte) et
terre de remplissage.



Photographies

Photographe: Mario DeBonville, inspecteur.



Série B (suite)

Photo #: 7B 9/05/16 Date:

Ident.: Même

Note: Rebut de démolition (béton et morceaux d'asphalte) et terre de remplissage.



Photo #: 8B 9/05/16 Date:

Ident.: Même

Note: Débris de démolition (béton, briques et ferraille) et terre de remplissage.



Photo #: 9B 9/05/16 Date:

Ident.: Même

Note: Débris de démolition (béton, briques, bois, fer) et terre de remplissage.



Photographe: Mario Desbonville, inspecteur



Série B (suite)

Photo #: 10B 9/05/16 Date:

Ident.: Même

Note: Rebuta de démo-
lition (bois,
béton et terre) et terre
de remplissage.



Photo #: 11B 9/05/16 Date:

Ident.: Même

Note: Débris de démo-
lition (béton,
briques et terre de
remplissage).



Photo #: 12B 9/05/16 Date:

Ident.: Même

Note: Débris de dé-
molition (morceaux
de béton) et
terre de remplissage.



Photographe: Mario DeBonville, inspecteur.



Série B (suite)

Photo #: 13B Date: _____

Ident.: Même

Note: Rebuts de démo-

lition divers

(Morceaux de béton,

morceaux d'asphalte,

briques, bois, carton)

et terre de remplissage.



Photo #: _____ Date: _____

Ident.: _____

Note: _____

Photo #: _____ Date: _____

Ident.: _____

Note: _____

Photographe(s) Mario De Bonville, inspecteur

DA 184

MZA747 91 MAY 17 1504 EST
MN076 89 CFN
TDRA LONGUEUIL PQ 17 1601

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
A/S ANDRE BOUCHER (FAX:514-646-2683)
201 PLACE CHARLES LEMOYNE SUITE 2.05
LONGUEUIL PQ
J4K 2T5

514 646 1434

CONFIRMATION
Articles 53-54 de la L.A.D.

L'OBJET: INFRACTIONS ARTICLES 54 ET 55 DE LA LOI SUR LA QUALITE DE
L'ENVIRONNEMENT, ARTICLE 134 REGLEMENT Q-2 A .14. AMENDE PREVUE:
5,000.00 DOLLARS.

AVONS CONSTATE LES 10 ET 16 MAI 1991, ENTREPOSAGE DE DECHETS
COMPRENANT REBUTS DE DEMOLITION SUR VOS TERRAINS LOTS P-138 ET
P-141 A BEAUHARNOIS.

AVISONS DE CESSER IMMEDIATEMENT DEPOT DES DITS DECHETS. AVIS DE
CORRECTION ET MESURES A PRENDRE VOUS PARVIENDRONS SOUS PEU.

ANDRE BOUCHER
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE MUNICIPAL
201 PLACE CHARLES LEMOYNE
SUITE 2.05
LONGUEUIL QC J4K 2T5

unitel unitel unitel unitel unitel unitel unitel unitel unitel unitel

unitel unitel unitel unitel unitel unitel unitel unitel unitel unitel

POSTE CERTIFIÉE

Longueuil, le 28 mai 1991

Articles 53-54 de la L.A.D.

SUJET: AVIS DE CORRECTION

Monsieur, Madame,

La présente fait suite à des plaintes portées à notre attention, ainsi qu'aux inspections effectuées les 10 et 16 mai 1991 sur le numéro P-138 et P-141 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Clément; municipalité de Beauharnois par M. Mario DeBonville, inspecteur de la Direction régionale de la Montérégie.

Nous avons constaté que vous exploitez, tolérez ou poursuivez l'exploitation d'un lieu non-autorisé d'élimination de déchets solides comprenant entre autres des rebuts de démolition et de construction. Vous contrevenez ainsi aux articles 54 et 55 de la loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.Q-2) et aux articles 134 du Règlement sur les déchets solides Q-2 R.14.

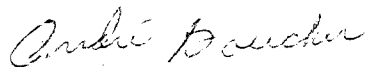
En conséquence, vous devez remédier à cette situation et, dans les 10 jours suivant la réception de la présente, produire un programme de correction complet avec échéancier comprenant l'enlèvement complet des déchets solides sur votre terrain. Vous pouvez communiquer avec M. Mario DeBonville au (514) 646-1434 ou 371-7831 pour de plus amples informations.

De plus, vous devrez éliminer les déchets solides dans un lieu autorisé par le Ministère et produire, les factures de disposition.

../2

La présente ne saurait aucunement être considérée comme limitative et nous nous réservons le droit de vous signifier toutes autres infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et aux règlements adoptés sous son égide. Elle ne constitue de plus, en aucune façon, une renonciation de notre part à entreprendre les procédures judiciaires appropriées et ce, sans autre avis ni délai.

Veuillez donc agir en conséquence.



André Boucher
Chef intérimaire du
Service Municipal

AB/LL

Pièces jointes

c.c.: MM. Jean Beaulieu, inspecteur municipal
Alain Uranderick



RAPPORT DE VISITE

ENDROIT : Beauharnois
DATE : Le 31 mai 1991
OBJET : nuisance; Re: Accumulation de rebuts de démolition
NO. DOSSIER : G7330-CG-01-0056700
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : Aucune
ACCOMPAGNÉ(S) DE : NIL
PHOTOGRAPHIES : Qui doit être annexé à ce rapport: (Photos no.: 1C all C; 88590E; 4010111; 178827)
PROPRIÉTAIRE ET/OU EXPLOITANT : Articles 53-54 de la L.A.D. Articles 53-54 de la L.A.D.
LOCALISATION : Lots numéros P-138 et P-141
 Intersection Route 236 Ouest et Boulevard Calium
 (Cadastré officiel de la Paroisse) St-Clement
 Beauharnois

"Le présent rapport est fait à la suite de démarches qui ont pour but de prévenir, de détecter et/ou réprimer les infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement, art. 54 et 55 et au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, Q-2, r.8 et au règlement sur les déchets solides, Q-3, r.14, art. 134

Le signataire du présent rapport est un fonctionnaire dûment autorisé à exercer les pouvoirs prévus aux articles 119, 120 et 121 de la Loi sur la qualité de l'environnement."

Il a été constaté qu'à la coupe du remblai, côté sud, il y a présence de rebuts de démolition. Également il y a en surface du matériel sec, tel que blocs de béton, briques, morceaux d'asphalte, etc.

Le remblayage atteint environ 3 mètres à son plus profond, côté sud (voir les photos jointes au rapport)

Quelques déchets seulement ont été retirés du terrain

Il revient ultérieurement à l'ad. d'assurer un suivi correctif

Mario De Bonville
Inspecteur



Série C

Photo #: 1C 91/05/31 Date:
Ident.: Lote # P-138 et P-141
(Intersection Boulevard
Cadiou) et route 236
Ouest, Beauharnois.
Note: Rebut de démo-
lition (Morceaux de
béton) et terre de
remplissage et in-
terieurs de la coupe, sud
du remblai.



Photo #: 2C 91/05/31 Date:
Ident.: Même

Note: Rebut de démolition
(Morceaux de béton
et d'asphalte)
et terre de remplissage



Photo #: 3C 91/05/31 Date:
Ident.: Même

Note: Rebut de démolition
(Morceaux de béton
et d'asphalte) et
terre de remblai.



Photographe: Mario Du Bonville, inspecteur.



Série C

Photo #: 4 C 9/05/31 Date:

Ident.: Même

Note: Rebris de dé-
molition (béton, briques)
et terre de rem-
plissage.



Photo #: 5 C 9/05/31 Date:

Ident.: Même

Note: Rebris de dé-
molition (béton,
briques, morceaux
d'asphalte et terre
de remplissage.



Photo #: 6 C 9/05/31 Date:

Ident.: Même

Note: Debris de dé-
molition enfouis (béton
briques) et terre
de remplissage.





Série C

Photo #: 7C 9/05/31 Date:

Ident.: Même

Note: Rebut de démolition

(Morceaux de béton
 et d'asphalte, briques)
 et terre de remplissage.



Photo #: 8C 9/05/31 Date:

Ident.: Même

Note: Rebut de démo-

lition (Morceaux de
 béton et d'asphalte,
 briques) et terre
 de remplissage à l'in-
 térieur de la coupe sud
 du remblai.



Photo #: 9C 9/05/31 Date:

Ident.: Même

Note: Rebut de démolition

(Morceaux de béton)
 et terre de remplissage.





Série C

Photo #: 10C 9/05/31 Date: _____

Ident.: Même

Note: Rebutis de démo-

lition (morceaux de
béton et d'asphalte)
et terre de remblai-
sage.



Photo #: 11C 9/05/31 Date: _____

Ident.: Même

Note: débris de démolition

(Morceaux de béton
et d'asphalte) et
terre de remblai
à l'intérieur de la
coupe de remblai.



Photo #: _____ Date: _____

Ident.: _____

Note: _____

Photographe(s): Mario de Bonville; inspecteur.



RAPPORT DE VISITE

ENDROIT : Beauharnois
 DATE : Le 18 juin 1991
 OBJET : Nuisance : activité illégale : Rebut de démolition
 NO. DOSSIER : G 7330-06-01-0056700
 PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : Aucune
 ACCOMPAGNÉ(S) DE : NIL
 PHOTOGRAPHIES : Oui, voir en annexe à ce rapport : (ID 12 D ; 88590E ; 407127 ; 9923/7)
 PROPRIÉTAIRE ET/OU EXPLOITANT : Articles 53-54 de la L.A.D. Articles 53-54 de la L.A.D.
 LOCALISATION : Lots numéros P-138 et P-141
 Intersection Route 236 Ouest et Boulevard Cadieux (Cadastre officiel de la paroisse St-Clement, Beauharnois)

"Le présent rapport est fait à la suite de démarches qui ont pour but de prévenir, de détecter et/ou réprimer les infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement, art. 54 et 55 et au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, Q-2, r.8 sur les déchets solides, Q-2, r.14, art. 134.

Le signataire du présent rapport est un fonctionnaire dûment autorisé à exercer les pouvoirs prévus aux articles 119, 120 et 121 de la Loi sur la qualité de l'environnement."

- J'ai constaté à l'inspection de vérification - contrôle, qu'à la coupe du remblai côté Sud, il y a toujours présence de rebuts de démolition.
- Également, en surface, il y a présence de matériel sec ; tels que blocs de béton, briques, morceaux d'asphalte etc. (voir les photos jointes à ce rapport)
- Le remblai atteint environ 3 mètres à son plus profond côté Sud.
- Compte tenu du non respect de l'avis de correction du 28 mai 1991 et que la situation est inchangée, je recommande de transmettre le dossier à notre Direction des Enquêtes pour action juridique appropriée.

Mario Desjardins
Inspecteur



Série D

Photo #: 1D 9/06/18 Date:
Ident.: Lot # P-138 et P-141
Intersection Boulevard
Cadieux et route 236
Ouest: Beauharnois
Note: Rebruts de démolition
(morceaux d'asphalte
et de béton) et terre
de remplissage à
la coupe du remblai
Sud-Ouest.



Photo #: 2D 9/06/18 Date:
Ident.: Même
Note: Rebruts de démolition
(morceaux de béton)
et terre de remplissage
à la coupe du remblai
Sud-Est.



Photo #: 3D 9/06/18 Date:
Ident.: Même
Note: Débris de démolition
(morceaux de
béton) et terre de
remplissage à la
coupe du remblai, Sud-Est.





Série D (suite)

Photo #: 4D Date: 9/06/18

Ident.: Même

Note: Rebuts de démolition
(Morceaux de béton et
d'asphalte, briques
et pierres de fer) et
terre de remplissage



Photo #: 5D Date: 9/06/18

Ident.: Même

Note: Débris de démo-
lition (morceaux de
béton et d'asphalte)
et terre de remplissage.



Photo #: 6D Date: 9/06/18

Ident.: Même

Note: Débris de démolition
(morceaux de béton
et d'asphalte) et
terre de remplissage.



Photographe: Mario De Bonville, inspecteur



Serie D (suite)

Photo #: 7D 9/06/18 Date: _____
Ident.: Même _____

Note: Rebut de démo-
lition (briques)
et terre de remplissage



Photo #: 8D 9/06/18 Date: _____
Ident.: Même _____

Note: Rebut de démo-
lition (morceaux de
béton) et terre de
remplissage



Photo #: 9D 9/06/18 Date: _____
Ident.: Même _____

Note: Débris de démo-
lition (morceaux
de béton) et terre
de remplissage





Série D (suite)

Photo #: 10D 91/06/18 Date:

Ident.: Même

Note: Rebutis de démo-
lition (morceaux de
béton et d'asphalte)
et terre de rem-
plissage.



Photo #: 11D 91/06/18 Date:

Ident.: Même

Note: Rebutis de
démolition (morceaux
de béton) et terre
de remplissage.

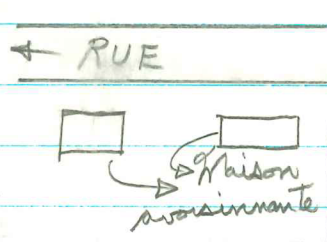
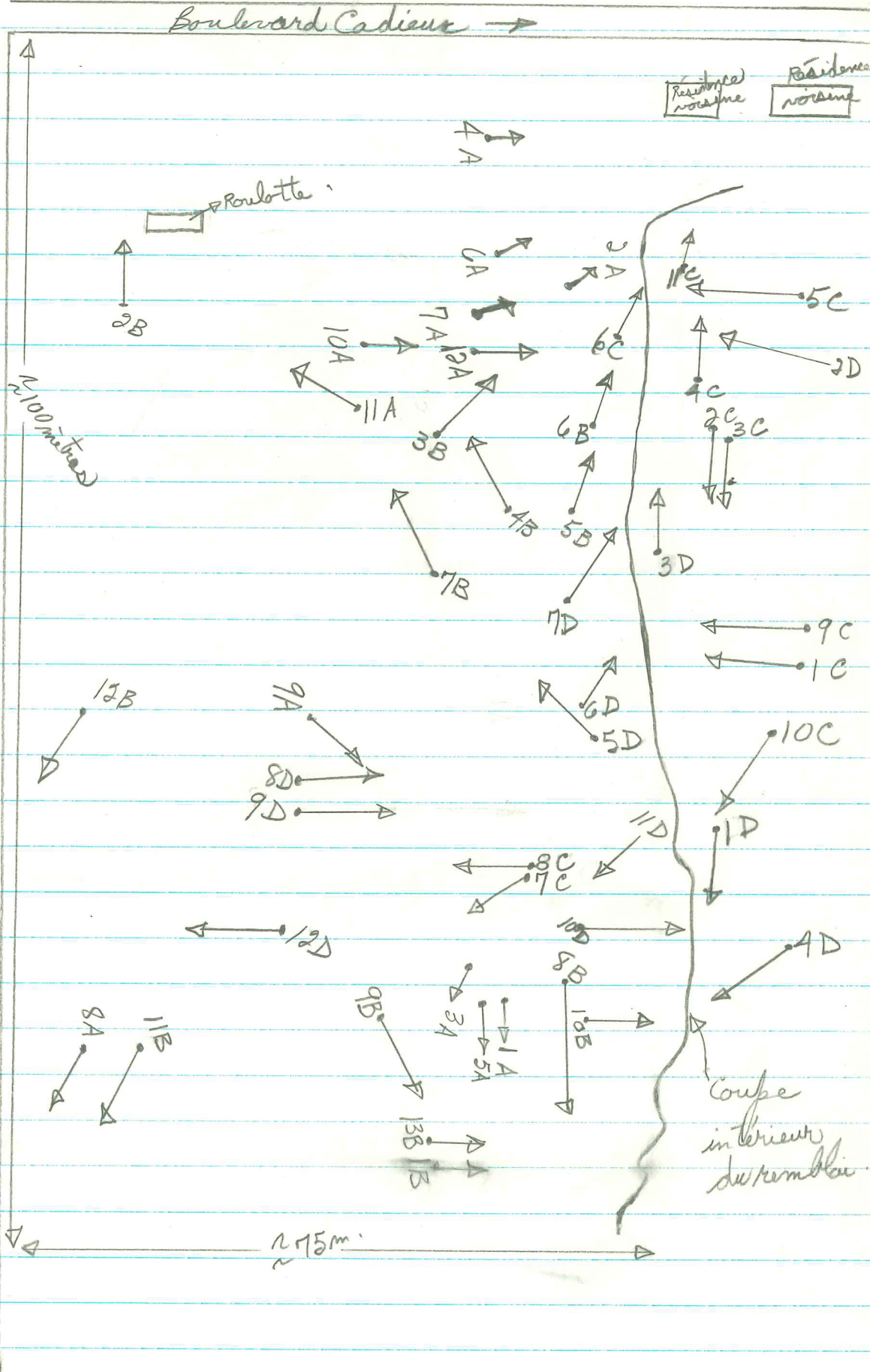
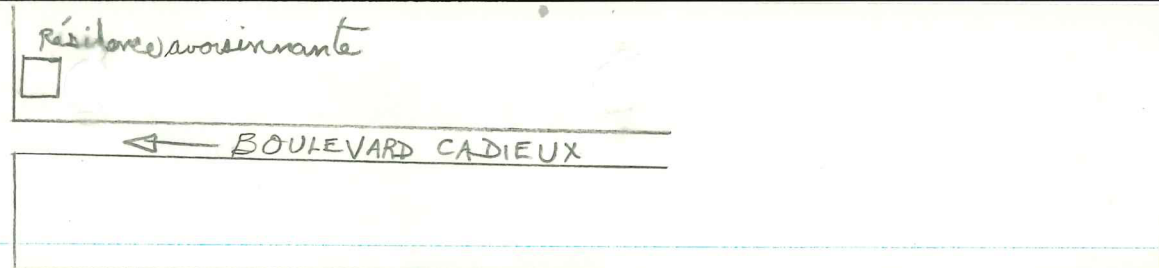
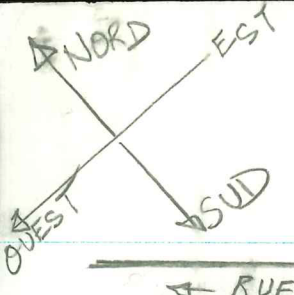


Photo #: 12D 91/06/18 Date:

Ident.: Même

Note: Débris de démo-
lition (morceaux
de béton et d'asphalte)
et terre de rem-
plissage.





N.B.: Numérotation des relevés des photos topographiques ainsi que la direction Marie-Daltonville 1991/09/23 inf. fact.

N.B.: Site d'entrapasse illégal de la route de Saint-Louis. 80-I-P-138 et P-141 Intersection Boule- vard Cadieux et Route 336 Ouest Beauport, Québec.

Articles 53-54

N.B.: Site d'entrapasse illégal de la route de Saint-Louis.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7310-16-01-0056700 DATE DE RÉDACTION : 1993/07/12
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 1993/06/25 HEURE : - Arrivée : 11:00h.
A M J - Départ : 12:00h.
Et 13:00h. - 14:00h.

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : M. Mario De Bonville, inspecteur

. ACCOMPAGNÉ DE : NIL

LIEU INSPECTÉ
Articles 53-54 de la L.A.D.

ADRESSE POSTALE (si différente)
Articles 53-54 de la L.A.D.

Beaufortville
Intersections Boul. Cartier et
Chemin Saint-Jouis (Route 236 Ouest)
Lots no. : P-138 et P-141.

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non

NOM/ADRESSE : M. Jean Beaulieu; Urbainiste; Village de Beaufortville TÉLÉPHONE : 514-429-3516
1600 rue Ellis; Bureau 400; Beaufortville; J6N 3P7

. PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION : Articles 53-54 de la L.A.D. TÉLÉPHONE : Articles 53-54 de la L.A.D.
Articles 53-54 de la L.A.D.

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES
[] [] [] [] [] []
Nombre 12 # #

ÉCHANTILLONS NIL
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES 1. Références: Photos no. : 1E à 12E; Négatifs : 1875
PRÉCISEZ 2. Déclaration signée de M. Jean Beaulieu, urbaniste de la municipalité de Beaufortville en date du 13/06/93.

. BUTS : Vérification - Contrôle d'un lieu d'accumulation
de déchets solides non autorisés.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7510-16-01-0056760 DATE DE RÉDACTION : 1993/07/12
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

- Il s'agit dans ce rapport d'une demande de M^{me} Marie Andrée Thomas, de notre Direction des Affaires Juridiques ayant pour but d'effectuer une inspection de contrôle et de mise à jour de ce dossier, et ce, faisant suite à des travaux qui auraient été effectués sur les lots mentionnés, à l'identification. J'ai constaté lors de l'inspection que des travaux ont été effectués. Les matériaux secs en surface auraient été retirés. Les lots ont été nivelés en surface. Articles 53-54 de la L.A.D. demeurant à et employé de "Les a effectué le nivellement

Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

des terrains à l'aide d'un tracteur à chenilles le 9/3/06/17. Articles 53-54 de la L.A.D. m'a déclaré que leur employé a transporté un camion 42 roues chargé de matériaux secs Articles 53-54 de la L.A.D. Dépot de matériaux secs autorisé par le M. E.N. (F.P.) a Godmarches ter. Articles 53-54 de la L.A.D. m'a informé qu'ils ont effectué un seul voyage pour transport. Articles 53-54 de la L.A.D.

- M. Jean Beaulieu, urbaniste de la municipalité de Beauport nous a fait parvenir une déclaration signée à l'effet qu'à 8:30 h, 13:30 h et 16:30 h, leurs vérifications de constatation à ces lots nous indiquent qu'il n'y avait pas de manœuvre de chargement des matériaux secs, mais uniquement du nivellement. Le document signé de... Articles 53-54 de la L.A.D. 9/3/06/22

- J'ai constaté que le profil des lots est le même que lors de l'inspection du 9/1/06/18, sauf qu'il y a eu adoucissement de la pente sud de la partie remblayée. Articles 53-54 de la L.A.D. 9/3/06/17.

- Madame... Articles 53-54 de la L.A.D. m'a déclaré verbalement que les matériaux secs inclus dans la partie remblayée ne semblent pas avoir été retirés lors des travaux de nivellement. Articles 53-54 de la L.A.D.

- Articles 53-54 de la L.A.D. m'a déclaré verbalement que les matériaux présents dans la partie remblayée n'auraient pas été retirés lors des travaux de nivellement du 9/3/06/17. Articles 53-54 de la L.A.D. résider qui Articles 53-54 de la L.A.D.

- La partie remblayée depuis mai 1991 est approximativement 50m x 30m Articles 53-54 de la L.A.D. distance mesurée sur les lieux. La partie totale remblayée incluant le remblayage effectué avant le mois de mai 1991, Articles 53-54 de la L.A.D.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7510-16-01-0056700 DATE DE RÉDACTION : 1993 07 11 2
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

serait approximativement de 80 mètres X 70 mètres X
27 mètres de hauteur.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7510-16-01-0056700 DATE DE RÉDACTION : 19931071/2
A M J

4. RECOMMANDATIONS

- Conserver ce rapport d'inspection pour fins de demande d'informations additionnelles de notre Direction des affaires juridiques s'il y a lieu.
- Rencontre l'employé du tracteur à chenilles qui a nivelé les terrains afin d'obtenir plus d'informations sur ce dossier.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : M. Mario De Bonville (nom) Mario De Bonville (signature) 19931071/2
A M J

. VÉRIFIÉ PAR : Inspecteur (nom) [Signature] (signature) 93108131
A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

NORD

RUE VINET ←←

RUE ORIGINAL ←←

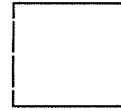
Résidence voisine



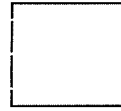
←← BOULEVARD CADIEUX

BOULEVARD CADIEUX →→

RTE
236
OUEST
(CHEMIN
ST-LOUIS)



Résidence
voisine



Résidence
voisine



Résidence
voisine

Partie
remblayée
avant
mai 1971

Partie remblayée
depuis le mois de
mai 1971 - Déchets
solides mélangés
avec de la terre
≈ 1500m²
X 2m hauteur =
≈ 3000m³

Champs en
culture de maïs

←≈ 30 mètres→

≈ 50 mètres

←← RUE

←← RUE

←≈ 75 mètres→

↑ Limite du lot voisin



Résidence
voisine

Mario De Bonville
Par Mario De Bonville
Inspecteur

NORD

RUE VINET ←

RUE ORIGINAL ←

← BOULEVARD CADIEUX

BOULEVARD CADIEUX →

Résidence voisine



RTE
236
OUEST
(CHEMIN
ST-LOUIS)

← RUE

← RUE

Partie
remblayée
avant
mai 1971

Partie remblayée
depuis le mois de
mai 1971 - Déchets
solides mélangés
avec de la terre
≈ 1500m²
X 2m hauteur =
≈ 3000m³



Résidence
voisine



Résidence
voisine



Résidence
voisine

Champs en
culture de maïs

← ≈ 30 mètres →

≈ 50 mètres

← ≈ 75 mètres →

↑ Limite du lot voisin



Résidence
voisine

Par Mario De Bonville
Inspecteur

NORD ↗

rue Vincent ←

← Boulevard Cadieux

Residence voisine
□

rue Orignal ←

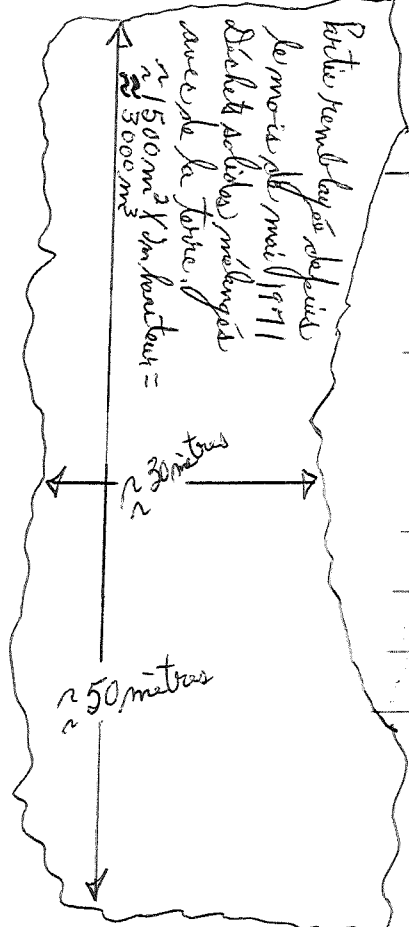
Boulevard Cadieux →

Residence voisine
□

Residence voisine
□

Residence voisine
□

Partie remplagée avant mai 1911



Rue 336 Ouest (Chemin St-Jovis) →

← RUE

≈ 175 mètres

↑ Limite du lot voisin

Residence voisine
□

← Rue

M. Mario De Bonville
Inspecteur.

Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

Photo #: 1E Date: 93/06/25
Articles 53-54 de la L.A.D.
Nom: _____

Municipalité: Beauharnois
Intersection Boul. Cadieux et Chemin
St-Jouis; foto P-138 et P-141
Note: Vue d'ensemble
des lots.



Photo #: 2E Date: 93/04/25
Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note: Vue d'ensemble
du nivellement des
lots.



Photo #: 3E Date: 93/04/25
Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note: Vue sous un autre
angle de l'ensemble
des lots.



Photo #: 4E Date: 93/06/25

Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note: Vue en profil
des terrains et de
la pente.



Photo #: 5E Date: 93/06/25

Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note: Même que photo
no. 4E.



Photo #: 6E Date: 93/06/25

Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note: Vue sud du terrain
Références: photos 1C à
6C et 8C à 2C.
Et Référence Photos 1D à 3D



Photo #: 7E Date: 93/06/25

Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note:



Photo #: 8E Date: 93/06/25

Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note:



Photo #: 9E Date: 93/06/25

Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note:



Photo #: 10E Date: 93/04/25

Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note:



Photo #: 11E Date: 93/06/25

Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note: Vue d'ensemble de la surface des lots



Photo #: 12E Date: 93/06/25

Nom: (Même)

Municipalité: (Même)

Note:



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7510-16-01-0056700 DATE DE RÉDACTION : 1993/07/12
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 1993/07/10 HEURE : - Arrivée : 11:00 h.
A M J - Départ : 12:00 h.
Et 13:00 h. - 14:00 h.

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : M. Mario De Bonville ; inspecteur.

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ : Bureau Richard Parent
Beaufortnois
Intersection Boul. Cardoux et
Chemin Saint-Louis (Route 236 Ouest)
Lot nos : P-138 et P-141

. ADRESSE POSTALE (si différente) : M. Richard Parent
159 rue Principale
Saint-Louis-de-Fonzague
P.C.
JOSITO

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non

NOM/ADRESSE : M. Jean Beaulieu; Urbaniste; Ville de Beaufortnois TÉLÉPHONE : 514-429-3546
600 rue Ellis; Bureau 400; Beaufortnois

. PERSONNES RENCONTRÉES : Articles 53-54 de la L.A.D. TÉLÉPHONE : Articles 53-54 de la L.A.D.

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [NIL] CROQUIS [NIL] PLANS [NIL] CARTES [NIL]
Nombre _____ # _____ # _____

ÉCHANTILLONS NIL
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : Vérification - contrôle pour ce dossier d'un lieu
d'accumulation de déchets solides, non autorisé

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7510-16-01-0056700 DATE DE RÉDACTION : 1993 10 7 / 2
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

- Il s'agit dans ce rapport d'inspection d'une demande de M. Marie-Andrée Thomas de votre Direction des Affaires Juridiques ayant pour but d'obtenir des informations relatives à des travaux de nivellement des lots qui ont été remplacés avec des déchets solides.

- Il a rencontré ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} conducteur du tracteur à chenilles et employé de ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} adresse d'affaires : ^{Articles 53-54 de la L.A.D.}

Mercier ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} m'a déclaré ^{verbalement} qu'il ne se souvenait plus de tout des travaux qu'il a effectués sur les lots concernés en date du 17 juin 1993. Par contre ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} se souvient d'avoir nivelé les matériaux ^{présents} sur place et nivelé le reste des lots en surface. ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} m'a déclaré verbalement qu'il n'a pas ajouté de terre sur les lots, sauf qu'il a nivelé le sol existant des terrains. ^{Articles 53-54 de la L.A.D.}

En ce qui concerne les autres manœuvres que ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} a effectuées lors des travaux, ce dernier m'a déclaré verbalement qu'il ne s'en souvient plus

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7510-16-01-0056700 DATE DE RÉDACTION : 1993 10 12
A M J

3. CONCLUSION

Area with horizontal dashed lines for writing the conclusion.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-510-16-01-0056700 DATE DE RÉDACTION : 1993/07/12
A M J

4. RECOMMANDATIONS

- Sur demande, fournir les informations contenues dans ce rapport, à notre Direction des affaires juridiques.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : M. Mario De Bonville ; Mario De Bonville / 1993/07/12
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : Inspecteur / Serg. [Signature] / 93/08/31
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



CERTIFIÉ

Valleyfield, le 22 juin 1994

Articles 53-54 de la L.A.D.

Objet : Élimination de déchets - Lots P-138 et P-141

Monsieur,

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. Chap. Q-2), la permission du ministre de l'Environnement et de la Faune est requise avant d'entreprendre toute construction sur un terrain qui a été utilisé comme lieu d'élimination de déchets.

En conséquence, comme vous avez procédé à l'élimination de déchets sur les lots P-138 et P-141 du cadastre de la paroisse Saint-Clément dans la municipalité de Beauharnois, aucune construction ne pourra y être réalisée sans la permission du ministre de l'Environnement et de la Faune.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional adjoint - Environnement,

SERGE LÉVESQUE

c.c. Ville de Beauharnois
Me Jocelyne Larouche, Direction des affaires juridiques, MEF

